



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI**

**SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**

**DELIBERATION N°DCC2026-047**

**Nombre de membres :23**  
**Afférents au conseil communautaire :23**  
**En exercice : 23**  
**Qui ont pris part à la délibération :22**  
**Absents : 1**  
**Pouvoir :1**  
**Pour :23**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Date de la convocation :3 Avril 2026**  
**Date d'affichage :12 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à quatorze heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.

**Absent représenté :** Valérie CALLEBAUT (par Jules Pierre BARTOLI)

**Secrétaire de séance élue :** Julie POGGI

---

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COMITE DE SELECTION LEADER**

---

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose au Conseil Communautaire,

Le Comité de sélection a pour mission de sélectionner les opérations présentées au Programme LEADER «Pays d' Ajaccio» sur la période 2023-2027

Le rôle du comité de sélection est de s'assurer que le projet présenté s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'Action Locale, qu'il est complet, éligible au vu du règlement, et qu'il peut être réalisé dans les temps. Il doit également assurer un suivi rigoureux de la réalisation des opérations afin de procéder aux relances nécessaires et, éventuellement, déprogrammer les projets non-réalisés.

Suite au renouvellement des instances communautaires il convient de procéder à la désignation des trois nouveaux membres titulaires et des trois nouveaux membres suppléants au sein du comité de programmation LEADER.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

**DÉSIGNE**

Les cinq nouveaux membres titulaires et des cinq nouveaux membres suppléants au sein du comité de sélection LEADER :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Affichage : 12/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Représentants Titulaires		Représentants Suppléants
1	Achille Martinetti	Jules Pierre Bartoli
2	Pierre-François Bellini	Marie-France Orsoni
3	Jean-Pierre Caux	Jean Pittiloni

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

**Julie POGGI**

Le Président

**Noël-Dominique LIVRELLI**



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)